

**Hélène
Martini**

***Quels sont
les défis de la
surveillance et
de la sécurité en
milieu urbain ?***

Répondre à cette question nous amène à prendre en compte tous les éléments qui permettent d'analyser les types de délinquance auxquels notre pays est confronté et les réponses que les politiques publiques, dans le domaine de la sécurité, leur apportent.

L'analyse de la criminalité en France est confiée à l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) sur la base

des statistiques fournies par les services de la police et de la gendarmerie nationales. Les enquêtes de victimation et l'étude du sentiment d'insécurité doivent être également prises en compte.

Dans le rapport 2011 de l'ONDRP, concernant les chiffres de la délinquance de 2010, on constate que si le chiffre national des atteintes aux personnes et aux biens a légèrement baissé, les statistiques enregistrées à Paris notamment ont augmenté. En 5 ans, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 22%.

L'usage de la violence physique, utilisée dans un but frauduleux ou pas, constitue donc la principale menace pour notre société. Elle est constatée en tout lieu, y compris dans des lieux traditionnellement épargnés tels que l'école et l'hôpital.

La violence actuellement constatée peut en partie s'expliquer par les tensions sociales dues à la crise mais aussi par le développement des trafics qui favorisent la création d'une économie souterraine.

A cette délinquance qui touche le citoyen, il faut donc ajouter celle qui touche certains territoires, comme le phénomène des violences urbaines qui se traduisent par des incivilités, des dégradations mais aussi par des blessures volontaires voire des meurtres.

Les réponses apportées en termes de politiques publiques relèvent d'acteurs différents : le ministre de l'Intérieur définit les grandes orientations de l'activité des services de la police et de la gendarmerie nationales, le garde des Sceaux fixe la politique pénale appliquée par les magistrats du Parquet. La chaîne pénale, pour être efficace sur le terrain, doit décliner ces priorités en les adaptant aux réalités locales.

Mais d'autres acteurs interviennent de plus en plus en matière de sécurité : les polices municipales et les agents de la sécurité privée.

L'enjeu se situe donc dans la coordination de tous ces acteurs, la recherche de complémentarité, de procédures, pour la mise en œuvre de partenariats pérennes.

Une autre difficulté apparaît dans la répartition des missions entre prévention et répression : la prévention confiée depuis 2007 aux maires, le rôle des conseils généraux en matière de protection des mineurs, les activités de prévention assurées au quotidien par les services de police et de gendarmerie.

Des organismes de coordination ont été institués pour mettre en place une coordination entre les différents acteurs : les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD ou CISPD) présidés par le Maire et auxquels participent le préfet, le procureur de la République, le président du Conseil général et les services de l'État désignés par le préfet.

Ces instances constituent un espace de concertation pour agir sur les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Dans le domaine de l'action policière, la création des Groupes d'Intervention Régionaux (GIR) a permis de réunir des services de l'État relevant de ministères différents (police, douanes, finances publiques) pour lutter plus efficacement contre les trafics.

A son niveau, **la police nationale a mis en place des dispositifs spécifiques pour répondre aux différents enjeux, parmi eux :**

– **les zones de sécurité prioritaires** : annoncées en juin 2012, ces zones se mettent progressivement en place. Sont concernés, des territoires plus particulièrement touchés par des phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafic liés à l'économie souterraine, dans lesquels un travail de fond des services de police est nécessaire pour obtenir des résultats durables.

– **les délégués à la cohésion police-population** : installés dans un quartier, ils ont pour mission de renforcer les liens directs de la police avec la population et de développer la dynamique de prévention de la délinquance.

– **les correspondants ou référents police sécurité de l'école** : interlocuteurs privilégiés des chefs d'établissements, ils sont chargés des actions de sensibilisation et des opérations de sécurisation aux abords de l'établissement.

Ces dispositifs ont vocation à apporter une réponse adaptée aux situations locales dans l'objectif de renforcer la sécurité de chacun tout en recherchant à instaurer une relation de confiance avec les autres acteurs de terrain et surtout avec la population.